

Fribourg, le 16 octobre 2014

## Programme de prévention du tabagisme 2009-2013 Canton de Fribourg

### Rapport final

### Partie B : Les leçons apprises



Cette seconde partie du rapport final du programme cantonal de prévention du tabagisme 2009-2013 du canton de Fribourg propose une analyse du programme dans son ensemble et tente de prendre du recul par rapport au travail et à l'analyse des objectifs par projet pour faire ressortir les leçons apprises par le CIPRET Fribourg durant la période de mise en œuvre, leçons qui, nous l'espérons, pourront être utiles à d'autres acteurs de la prévention du tabagisme.

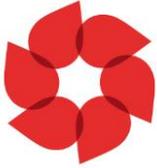
## **Répondre aux besoins et s'adapter aux demandes**

Une grande partie des actions de prévention réalisées par le CIPRET dans le cadre du PCT 2009-2013 ont été des réponses à des demandes émanant de partenaires, d'écoles, etc. ayant identifié un besoin d'intervention ou étant confrontés à une problématique en lien avec le tabagisme. Dans la mesure du possible, le CIPRET a répondu à ces demandes et adapté ses outils de prévention et ses interventions en fonction du contexte et du public cible. Ces projets de type « bottom-up », c'est-à-dire initiées par les acteur-trice-s eux-mêmes, reçoivent selon l'expérience du CIPRET, un très bon accueil dans le public. Cependant, cette manière de fonctionner demande une grande capacité d'adaptation (chaque intervention est élaborée sur mesure) et entraîne des difficultés au niveau de la planification.

La collaboration avec le Torry, Centre de traitement des dépendances spécialisé dans l'alcoolologie est un exemple d'un projet de type « bottom-up » qui a été un succès. Le CIPRET a en effet été directement abordé par des infirmières du Torry qui avaient constaté qu'un nombre important des personnes alcooliques suivies étaient également fumeuses et qui souhaitaient intervenir par rapport à cela. Elles ont par conséquent approché le CIPRET avec l'idée d'intégrer au processus de sevrage de l'alcool la désaccoutumance au tabagisme. Dans un premier temps, une collaboratrice du CIPRET spécialisée dans l'aide à l'arrêt est intervenue régulièrement au Torry, puis petit-à-petit, un transfert de connaissance a été effectué. A ce jour, l'arrêt du tabagisme est durablement intégré au programme suivi par les personnes en sevrage alcoolique et l'aide à l'arrêt est directement proposé par les infirmières du Torry. Nous considérons par conséquent ce projet comme une réussite en termes de durabilité et d'économicité.

Selon l'expérience du CIPRET, les interventions répondant directement à des besoins des partenaires et adaptées à ceux-ci sont celles qui rencontrent le plus de succès en terme d'acceptabilité. Partant, nous faisons les conclusions suivantes :

- Afin de rendre les demandes « bottom-up », il faut être visible et connu des partenaires et du grand public.
- Il est nécessaire de pouvoir offrir une grande flexibilité au niveau des types d'intervention et au niveau des ressources.



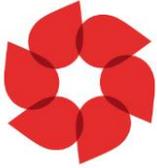
- Répondre aux demandes ne doit pas occulter les besoins d'intervention identifiés qui ne sont pas rapportés par des partenaires. En d'autres termes, quelles que soient les demandes émanant des partenaires, il est important de garder à l'esprit les besoins d'intervention les plus importants, afin d'y répondre même si personne ne s'en fait le-la porte-parole.
- Pour chaque projet répondant à une demande spécifique, il est nécessaire de mettre en perspective les ressources nécessaires pour adapter l'intervention ou les outils avec les effets de celle-ci.

### **Comment et à quel moment aborder un public-cible ou des partenaires nouveaux ?**

Dans le cadre du PCT 2009-2013, le CIPRET a identifié un certain nombre de besoins d'interventions pour lesquels des projets spécifiques ont été développés, des projets de type « top-down ». Dans ces cas-là, le CIPRET a donc été confronté à des publics-cibles, partenaires, interlocuteurs-trices et setting nouveaux (par exemple dans le cadre du projet adressé aux migrant-e-s). Lorsque la demande ne vient pas des personnes-clés, mais que l'intervention est initiée par le CIPRET, trouver le bon moment pour prendre contact avec les partenaires ou personnes-clés a été identifié comme une étape à la fois primordiale et difficile. En effet, il est nécessaire d'avoir des éléments concrets à présenter au moment de la première rencontre, mais pour cela, il faut déjà avoir investi considérablement de ressources pour le développement du projet, sans savoir si les partenaires vont être ouvert-e-s à la collaboration.

Dans le cadre du projet destiné à la population migrante, le CIPRET avait dans un premier temps imaginé une co-construction d'une intervention de prévention du tabagisme avec la communauté portugaise du canton – une communauté qui avait été identifiée comme importante dans le canton et qui compte un taux de fumeur-euse-s plus élevé que chez les suisses. Des ressources ont alors été investies pour conceptualiser le projet et acquérir des compétences dans la co-construction de projets au sein de l'équipe. Ce travail était nécessaire pour pouvoir aborder une personne-clé de cette communauté et lui présenter des éléments concrets. Cependant, cette personne-clé a rapidement balayé l'idée d'une co-construction, privilégiant une transmission de connaissance théorique sur le tabagisme par le CIPRET dans le cadre de cours de français. Le projet initial a par conséquent dû être totalement revu.

Cet exemple illustre bien la difficulté à trouver le bon moment pour aborder les personnes-clés dans le cadre d'un projet (à quel niveau de développement du projet ?), pour ne pas « gaspiller » trop de ressources dans la phase de préparation – conceptualisation du projet si celui-ci devait prendre au final une direction totalement différente, mais tout de même apporter des éléments concrets et pertinents auprès des partenaires, ce qui semble indispensable pour qu'ils prennent part à la collaboration.



## **S'adresser à la bonne personne**

L'exemple du projet destiné à la population migrante développé dans le point précédent illustre bien à quel point la réalisation des projets dépend des personnes-clés sur le terrain. En l'occurrence, notre personne de contact n'avait aucune affinité avec l'approche qui nous avons initialement choisie. Nous adapter était donc indispensable à la poursuite du projet.

Il arrive également que les personnes de contact sur le terrain aient une vision totalement différentes de la prévention du tabagisme ou se sentent même inconfortables avec la thématique (parce qu'elles sont elles-mêmes fumeuses par exemple). Dans ces cas-là, la collaboration peut s'avérer difficile, voire impossible. Partant de ce constat, nous estimons que la réussite d'un projet dépend des personnes qui occupent les postes clés chez nos partenaires, d'où l'importance de connaître autant que possible la personne à qui l'on s'adresse pour présenter un projet. Celle-ci peut en effet avoir un rôle décisif pour sa poursuite.

## **Nécessité d'un cadre souple pour la gestion des ressources**

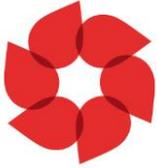
Cela a été montré aux points 1 et 2, le CIPRET doit souvent répondre à des demandes variées et il n'est pas rare que des projets prennent doivent être redimensionnés / reformulés selon les conditions concrètes rencontrées sur le terrain. Ces réalités compliquent considérablement la gestion des ressources (nombre d'heures attribuées à chaque projet durant l'année). Une certaine souplesse dans l'attribution des heures aux différents projets est une condition requise pour mener de manière optimale un programme d'une telle ampleur.

## **Nécessité d'être réactif et de s'adapter au contexte**

La loi cantonale sur la fumée passive a été votée et introduite au début du PCT 2009-2013. Le programme avait donc initialement été rédigé en pensant dans un contexte très différent de celui que nous connaissons actuellement, sans connaissance du résultat de la votation ni des réactions en cas d'acceptation.

Au moment de l'entrée en vigueur de la loi, le CIPRET a dû s'adapter aux situations qui se présentaient, que ce soit au niveau des difficultés d'application ou des plaintes concernant des constats de non-application. Cette adaptation continue aux demandes et aux besoins d'intervention constatés a entraîné de nombreuses modifications au niveau des projets prévus dans le PCT, modifications qui étaient nécessaires pour répondre aux lacunes.

Quelques années plus tard, le CIPRET s'est engagé dans la campagne pour la votation fédérale sur la protection contre la fumée passive, un investissement qui n'avait pas été prévu au moment de la rédaction du PCT, en 2008.



Le cas de la fumée passive illustre bien la dépendance du CIPRET à l'actualité politique et la nécessité d'être toujours à l'écoute des derniers changements.

### **A chaque projet structurel son calendrier**

Au niveau structurel, l'accent a été mis dans le PCT 2009-2013 sur l'interdiction de la fumée passive et l'interdiction de vente au moins de 16 ans. Tout ce qui concerne la publicité a certes été traité, mais dans une moindre mesure.

Cette répartition des ressources était justifiée et nous la considérons comme une réussite. En effet, d'importantes lacunes ont été constatées au niveau de l'application de l'interdiction de vente aux moins de 16 ans, ce qui a requis une intervention de la part du CIPRET (groupe de travail, achats-tests, etc.). Il en va de même pour la fumée passive qui a été au centre de l'actualité politique du moment. De plus, ces deux sujets bénéficiaient d'un soutien politique de la part de la DSAS.

Pour ce qui est de la publicité en revanche, le contexte politique cantonal n'était durant cette période pas propice pour mettre cette thématique sur le devant de la scène. A noter également qu'étant en partie financé par la DSAS, des actions autres que de la simple information sont difficilement réalisables sans soutien politique. Ainsi, estimant que le moment n'était pas opportun et par souci d'économiser ses ressources, le CIPRET a repoussé ce sujet. Cette stratégie s'est finalement avérée positive, puisque une interdiction de la publicité semble actuellement avoir plus de soutien politique, ce qui laisse penser que des avancées dans ce domaine sont possibles.

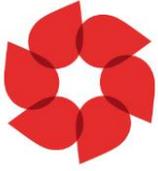
Nous estimons par conséquent qu'il est important de s'assurer un minimum de soutien avant de mettre en avant des questions politiquement sensibles, ceci non seulement pour préserver ses forces et ses ressources, mais aussi pour être en accord avec nos mandataires.

### **Nécessité de solutions innovantes pour la création d'outils de sensibilisation**

Durant la mise en œuvre du PCT 2009-2013, le CIPRET a créé une exposition informative sur le tabagisme et ses dangers. Cette exposition a été conçue pour s'adresser à un public jeune ; elle a d'ailleurs surtout été utilisée par les écoles.

Quatre ans après la création de cette exposition, nous constatons que les contenus devraient être adaptés (arrivée de la e-cigarette, changements législatifs, etc.) et que pour être au goût du jour et demeurer attractive pour les adolescent-e-s, le graphisme voir même le support, devraient être repensés.

Partant de cet exemple, nous notons l'importance au moment de la création d'outils de sensibilisation de les penser de manière à ce qu'ils soient facilement et rapidement modifiables. Il serait également intéressant qu'un même support puisse être utilisé auprès de différents publics



tout en adaptant le contenu, ceci afin de limiter les coûts. Dans ce sens, des outils électroniques tels que des applications pour tablette ou téléphone portable pourraient être une piste.

Nous constatons également que vu les coûts considérables que requière la création d'un outil de sensibilisation, que ce soit une exposition ou un outil électronique, il serait intéressant de réaliser ce type de projets de manière inter-cantonale.